

Recommandations pour l'activité raquettes dans le cadre de classes de découvertes dans l'académie d'Aix-Marseille

Texte de référence Ecoles maternelles et élémentaires publiques. Encadrement des activités EPS : circulaire interministérielle N° 2017-116 du 6-10-2017

Définition de l'activité Pratique occasionnelle qui n'est pas considérée comme une activité d'enseignement mais comme une activité de découverte du milieu montagnard enneigé.

L'activité raquettes recouvre différents types de pratiques:

- 1) La promenade en raquettes
- 2) La randonnée en raquettes

1) la promenade en raquettes	2) la randonnée en raquettes
<p><u>Durée</u>: 2 heures maximum A/R</p> <p><u>Terrain</u> : peu de dénivelé et proximité d'un centre, d'un village, d'une station..</p> <p><u>Conditions d'encadrement</u>:</p> <p>Taux d'encadrement de la vie collective avec au minimum 1 AMM* et le ou les enseignant(e)s</p>	<p><u>Durée</u> : au delà de 2 heures A/R</p> <p><u>Terrain</u> : pistes raquettes balisées et ouvertes, hors piste interdit</p> <p><u>Conditions d'encadrement</u>:</p> <p>Taux d'encadrement renforcé selon la circulaire N° 2017-116 du 6-10-2017- Annexe 1, Alinéa 2</p>
<p><u>Attention:</u> les Accompagnateurs en Moyenne Montagne* (AMM) doivent détenir une carte professionnelle en cours de validité et être à jour de leur stage de recyclage</p>	

Consignes de sécurité et d'organisation

PREPARATION :

- Prévoir des sorties adaptées au niveau de pratique des enfants
- Reconnaître l'itinéraire avant d'entreprendre la sortie
- Avoir pris connaissance des prévisions météo

SECURITE :

- Ne partir que dans de bonnes conditions météorologiques (ne pas s'engager si les conditions météorologiques sont instables)
- Ne pas s'engager dans des conditions de délai trop restreintes. Prévoir une durée pour la pratique supérieure au temps estimé pour la réalisation du circuit prévu.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL:

- Matériel en bon état
- Tenue vestimentaire multicouches adaptée

EQUIPEMENT COLLECTIF DE SECURITE :

- Trousse de sécurité
- Téléphone portable ou radio avec les numéros des organismes de secours ☒ secours en montagne : 112

Donner des consignes claires et précises.